



Gemeindeverband Soziale Dienste See
Association des communes des Services sociaux Lac

Alte Freiburgstrasse 21
PF/CP 59
3280 Murten/Morat

Tel. 026 550 22 80
Fax 026 550 22 99
vorstand@sd-lac.ch

*** * * P R O V I S O I R E * * ***

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 28.09.2023 à 19h30 dans la Riederhalle à Ried

Présidence: Christophe Frossard, Président du Comité

Participants: 9 communes avec un total de 22 voix selon la liste de présence
Invités selon liste de présence

Excusés: Délégué de la Commune d'Ulmiz
Délégué de la Commune de Mont-Vully
Christoph Wieland, Préfet
Axalta, organe de révision

Procès-verbal: Heidi Bähler

Scrutateur: Cecchin Gianpaolo, Commune de Fräschels

Majorité absolue: 12 voix

Début de l'assemblée: 19h31

Ordre du jour:

1. Salutations
2. Procès-verbal de la dernière AD du 25.05.2023
3. Budget 2024
 - Explications
 - Avis de la commission financière
 - Approbation
4. Divers

1. Salutations

Christophe Frossard, Président de l'Assemblée des délégués, ouvre l'assemblée à 19h31 en saluant les délégués présents, les membres de la commission sociale, de la commission des finances ainsi que la codirection, Madame Sarah Mürner et Monsieur Antoine Grisel.

Il remercie la Commune de Ried de l'accueil dans la belle salle de la Riederhalle.

Le Président rappelle que les membres de la commission sociale n'ont pas le droit de vote.

Il constate que la convocation à l'assemblée a été effectuée conformément aux statuts, conformément à l'art. 11 des statuts, avec l'invitation personnelle des délégués et la publication dans la feuille officielle n° 36 du 08.09.2023. Il demande aux personnes présentes s'il y a des objections sur la manière dont la convocation a été envoyée. Il constate que ce n'est pas le cas et déclare l'assemblée ouverte.

Le Président propose Monsieur Cecchin Gianpaolo de Fräschels comme scrutateur. Aucune contre-proposition n'est faite.

Il est constaté que 22 voix de délégués sont présentes, la majorité absolue est donc de 12 voix.

Le président Christophe Frossard rappelle que l'assemblée sera comme d'habitude bilingue et que chacun pourra s'exprimer dans sa langue maternelle. Il demande en outre aux personnes présentes de mentionner leur nom et la commune représentée lorsqu'elles prennent la parole.

Christophe Frossard demande à l'assemblée s'il y a des objections à l'ordre du jour présenté. Il constate que ce n'est pas le cas.

2. Procès-verbal de la dernière AD du 25.05.2023

Le procès-verbal a été envoyé aux communes avec l'invitation et ne sera donc pas lu.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions, des compléments ou des objections au dernier procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Vote: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans remarques.

Le Président remercie la secrétaire Heidi Bähler pour le soin apporté à la rédaction.

3. Budget 2024

Le budget a été envoyé avec l'invitation. Le Président mentionne qu'il a été établi selon les bases du MCH2 et qu'il peut maintenant être comparé pour la 1^{ère} fois avec les comptes de l'année précédente (2022) et avec le budget actuel 2023. Il donne la parole au responsable des finances du Comité, Monsieur Guy Petter, pour l'explication du budget.

Explications

G. Petter se réfère aux documents envoyés pour le budget et renonce à entrer dans le détail de chaque poste. La comparaison avec le budget 2023 montre que peu de choses ont changé. Ce qui est particulier, c'est qu'en raison du MCH2, l'aide matérielle a dû être intégrée au budget. Dans ce contexte, le Comité propose aux communes de s'appuyer comme jusqu'à présent sur les chiffres du canton en la matière.

Dans le budget des curatelles comme dans celui de l'aide sociale, une compensation du renchérissement de 2.04% a été prise en compte pour les salaires. Les principaux changements par rapport à l'année précédente sont présentés dans les commentaires du budget.

G. Petter demande aux personnes présentes si d'autres informations sur le budget sont souhaitées ou s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas. Il remercie la codirection pour l'élaboration professionnelle du budget, dont les bases ont été calculées de manière très détaillée afin que l'on puisse compter sur des chiffres aussi réels que possible en 2024. Mais il ne faut pas oublier qu'un budget reste qu'un budget.

Le Président remercie G. Petter pour son intervention et donne la parole à la commission financière pour son avis.

Avis de la commission financière

Dans le rapport de la commission financière lu par Madame Sabine Haymoz, il est précisé que le budget leur a été présenté avec tous les commentaires nécessaires. Toutes les questions ont obtenu des réponses claires pour leur entière satisfaction.

La commission précise qu'en raison du MCH2, le montant de l'aide matérielle a été intégré pour la première fois dans le budget, ce qui explique la différence importante entre le budget 2023 et le budget 2024. Cependant, les acomptes facturés aux communes se feront comme jusqu'à présent sur la base des chiffres du canton.

La commission financière propose à l'assemblée d'approuver le présent budget 2024.

Le Président remercie Madame Haymoz pour le compte rendu.

Approbation

Vote: Le présent budget 2024 ainsi que la répartition des coûts correspondante sont approuvés sans opposition.

4. Divers

Le Président Christophe Frossard rappelle aux personnes présentes le nouvel organigramme des Services sociaux Lac dont il a été question lors de la dernière assemblée et qu'il peut maintenant présenter visuellement. Ainsi, depuis le 01.12.2022 le Service travaille selon la nouvelle organisation avec une équipe de direction de deux personnes, qui s'est très bien installée et qui fonctionne à la grande satisfaction du Comité. Il trouve que c'est une très bonne solution pour un service de cette taille et avec deux domaines différents.

Par ailleurs, le président informe les personnes présentes de la rotation des fonctions au sein du conseil communal de Courtepin et de la démission de Jonas Aebischer du Comité des Services sociaux Lac. En raison du peu de temps disponible jusqu'à l'assemblée d'aujourd'hui, le Comité a décidé de reporter l'élection de remplacement à l'Assemblée des délégués du printemps 2024.

Le Président demande à l'assemblée si une intervention est souhaitée.

Thomas Fontana de la Commune de Cormondes, fait la suggestion de n'envoyer les documents de l'assemblée que par voie électronique, comme c'est désormais l'usage dans d'autres associations.

La secrétaire précise que les documents sont uniquement envoyés par courrier pour les délégués. Les communes et les autres participants les reçoivent déjà uniquement par e-mail. Elle constate que les statuts indiquent certes que l'invitation aux délégués se fait par écrit, mais ne précisent pas sous quelle forme. Il est donc certainement possible de le faire par e-mail.

Les personnes présentes n'ont pas d'objection à cela. L'invitation sera donc désormais envoyée à tous par e-mail.

Aucune autre intervention n'est requise.

Pour clore l'assemblée, le Président invite toutes les personnes présentes à échanger encore un peu autour d'un verre et d'un apéritif offert par la commune de Ried. En remerciant les participants et la commune de Ried, il clôt l'assemblée à 19h45.

Cormondes, 11 octobre 2023

Le Président

La Secrétaire